

groupés sur la vaste place de Bellecour, ont fait le tour de la place en chantant des cantiques, et sont montés au sanctuaire. A la tête du cortège, deux drapeaux tricolores portant au centre l'image du Sacré-Cœur de Jésus. Le groupe n'a cessé de grossir pendant l'ascension, et à l'arrivée il comptait près de huit mille hommes ou jeune gens de toute condition.

Mgr Coullié les a reçus, le R. P. Gressien, jésuite, a fait vibrer tous ces braves cœurs de chrétiens, et un salut solennel présidé par l'archevêque a terminé cette magnifique et bien consolante manifestation.

La question des jésuites au Reichstag. — Le centre catholique allemand vient de réclamer, une fois de plus, l'abolition de la loi de 1872, relative à la compagnie de Jésus. Le 12 juil., le com. e Hompesch a déposé sur les bureaux le document suivant :

« Le 20 février 1895 fut émis par la grande majorité du Reichstag un vote en faveur de l'abrogation de la loi du 4 juillet 1872, concernant la compagnie de Jésus. Le 7 décembre 1895, une communication officielle du secrétaire d'Etat et ministre, von Boetticher, représentant le chancelier, informait le Reichstag nouvellement réuni qu'une décision du conseil fédéral sur le dit vote du Reichstag n'existait point encore. Les soussignés soumettent au chancelier les questions suivantes : 1^o N'y a-t-il pas, à l'heure qu'il est, une décision du conseil fédéral sur ce point ? Si non ; 2^o pour quelles raisons le conseil fédéral a-t-il ajourné jusqu'à présent l'examen et la solution de la question à lui déferée ? 3^o Le chancelier a-t-il l'intention de provoquer cette décision maintenant, après un laps de seize mois, et en tout cas, avant la clôture de la session actuelle du Reichstag ? »

L'interpellation a été discutée le mercredi 17. Les députés de tous les partis se sont prononcés pour l'abrogation de la loi.

On n'espère pas que le conseil fédéral donnera satisfaction complète aux catholiques, mais il atténuera certainement la rigueur de la loi par de nouvelles concessions. La loi disparaîtra ainsi morceau par morceau.

NOMINATIONS

Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés : M. E. Provost, vicaire à la Côte Saint-Paul, M. Guilbault, vicaire à Saint-Bruno, M. Landry, vicaire à Saint-Jérôme, M. Comtois, vicaire à Maltonneuve, M. E.-J. Brien, vicaire au Sacré-Cœur, M. J.-A. Pauzé, vicaire à Saint-Jean.